



Nuisance sonore asso de danse

Par christophe60

Bonjour,

j'aimerais avoir un avis au sujet d'un litige que j'ai avec ma voisine. celle ci a créé une salle de danse dans un local au fond de son jardin, elle a donc créé une association de danse zumba. depuis qu'elle a créé son association et donc ces cours de danse plusieurs soirs par semaine certains soir jusque 21H30 et maintenant le samedi matin de 10H à 12H je ne peux plus profiter de mon jardin ni laisser mes fenêtres ouverte. j'ai eu des échanges cordiaux vis a vis de ces problèmes mais elle fait soit disant un effort mais rien en change. du printemps a la mi automne ses fenetres sont ouverte car il fait trop chaud dans la salle et elles transpirent et donc peuvent glisser et se blesser.

un jour nous avons passer du temps ensemble a discuter pour trouver vraiment une solution, elle m'a même dit qu'elle n'avait aucune obligation vis a vis du bruit mais qu'elle ferai son max pour limiter les choses. reprise des cours a la rentrée rien ne change.

j'aimerais savoir ses obligation vis a vis du bruit lié au voisinage ? avant de lancé quoi que ce soit avec la mairie ou autres j'aimerais autant pouvoir lui expliquer si des règles et restrictions sont en vigueurs ?

Cordialement.